

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-14-7-7

Séance du vendredi 6 novembre 2009

FONDS D'ACTION CULTURELLE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date 7 octobre 2009
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ prend acte des informations des comités de suivi 2008 relatifs aux contrats culture entre le Département et la Ville de Mulhouse d'une part et entre le Département, la Communauté de Communes de Cernay et Environs et l'Association de Gestion de l'Espace Grün d'autre part ;
- ❖ valide et autorise le Président à signer :
 1. l'avenant n° 1 à la convention 2008/2011 dans le cadre du contrat culture Département/Ville de Mulhouse
 2. le contrat culture 2009/2011 du territoire de Cernay, Département/Communauté de Communes de Cernay et Environs/Association de gestion de l'espace Grün ;

❖ approuve l'engagement financier pluriannuel du Département à hauteur de 189 000 € pour les subventions à la Communauté de Communes de Cernay et environs et à l'Association de gestion de l'Espace Grün tel que prévu dans le rapport et dans le contrat culture soit :

- 35 000 € par an de 2009 à 2011 pour la Communauté de Communes,
- 28 000 € par an de 2009 à 2011 pour l'Association de gestion de l'Espace Grün ;

❖ attribue à ces collectivités et association des subventions pour un montant total de 438 000 € dont **312 000 € à verser en 2009, répartis comme suit :**

- 249 000 € à la Ville de Mulhouse
- 35 000 € à la Communauté de Communes de Cernay et Environs
- 28 000 € à l'Association de Gestion de l'Espace Grün ;

Concernant la Ville de Mulhouse dont la convention a été adoptée par la Commission Permanente du 7 mars 2008, les aides au titre de 2010 et 2011, soit 250 000 € par an seront attribuées sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget départemental.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes budgétaires prévues au budget du Département, à savoir :

- Programme D723 (fonctionnement hors AE), imputation 65-311-65734-2367-371, concernant le Soutien au Développement Culturel des Territoires pour un montant total de 249 000 €
- Programme D823 (fonctionnement AE), , imputation 65-311-6574-2368-371, concernant le Soutien au Développement Culturel des Territoires pour un montant total de 84 000 € pour l'Association de Gestion de l'Espace culturel Grün à Cernay.
- Programme D823 (fonctionnement AE), imputation 65-311-65734 2368-371, concernant le Soutien au Développement Culturel des Territoires pour un montant total de 105 000 € pour la Communauté de Communes de Cernay et Environs

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président


Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions